

Une facture mensuelle est adressée au résident, à la famille ou tuteur. Les tarifs sont fixés chaque année par le Conseil Général du Loiret.

PRESTATIONS COMPRISES

- ✓ Restauration (petit-déjeuner pris en chambre, déjeuner et dîner pris en salle à manger commune)
- ✓ Lingerie (étiquetage et entretien des vêtements, linge de lit et linge de toilette fournis et entretenus par l'établissement)
- ✓ Produits d'incontinence
- ✓ Médicaments (avec prescription médicale et selon le barème de la sécurité sociale)
- ✓ Animation (chorale, fête des anniversaires, loto, jeux de mémoire, maintien en forme, sorties diverses...), une participation financière peut être demandée pour certaines sorties
- ✓ Coiffeur (selon un planning établi par l'équipe)
- ✓ Pédicure (2 prestations par an).

Il est possible :

- ✓ D'aménager la chambre avec des biens personnels (meubler, télévision, décoration...) après accord du cadre et des services techniques
- ✓ De recevoir et d'expédier du courrier, de recevoir et solliciter des appels téléphoniques
- ✓ De déjeuner avec des invités qui s'acquittent du prix du repas en vigueur (prévenir l'équipe 48 h à l'avance)
- ✓ De sortir aux heures prévues dans le règlement de fonctionnement
- ✓ De solliciter l'association de bénévoles « Présence et Vie » qui intervient au bénéfice des résidents dans l'accompagnement de la vie quotidienne
- ✓ De solliciter le représentant du culte de son choix.

Informations pratiques

Service des Usagers (situé à l'hôpital) :

☎ 02.38.32.31.05

Ouvert du lundi au jeudi de 8h à 17h

et le vendredi de 8h à 12h.

Secrétariat Maison de Retraite (situé à l'entrée de la Résidence du Safran) :

☎ 02.38.32.33.97

Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30.

Service social de l'hôpital :

☎ 02.38.32.31.68

Accueil et orientation pour toutes les personnes hospitalisées.



CLIC Nord Loiret :

☎ 02.38.32.33.66

Accueil et orientation pour le maintien à domicile des personnes de + de 60 ans (aide à domicile, APA, protection juridique, pension de réversion, carte d'invalidité...).

Association « Présence et Vie » :

☎ 02.38.30.64.32

Président : Mr PILLOY Michel



MAISON DE RETRAITE
Résidence du Safran et Maison Fleurie
10 Boulevard Beauvallet
BP 700
45307 PITHIVIERS Cedex
☎ 02.38.32.31.31
☎ 02.38.32.31.11
www.hopital-pithiviers.fr



Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Unité de soins longue durée (USLD)

Hébergement temporaire

La maison de retraite est un établissement médico-social public, géré par le Centre Hospitalier de Pithiviers qui a pour mission d'accueillir les personnes âgées de plus de 60 ans.

L'établissement est agréé par les services de l'Aide Sociale et conventionné par la Caisse d'Allocations Familiales. Il accueille en priorité les personnes âgées de la ville et du canton de Pithiviers.



CAPACITE D'ACCUEIL

L'établissement dispose de 184 lits autorisés, répartis en trois types d'hébergement, en fonction du degré de dépendance et de la pathologie :

➤ EHPAD :

- **101 chambres** à la « **Résidence du Safran** » réparties sur 4 secteurs
- **36 chambres** à la « **Maison Fleurie** » réparties sur 2 secteurs.

➤ USLD :

- **48 chambres** à la « **Maison Fleurie** » réparties sur 2 secteurs.

➤ ACCUEIL TEMPORAIRE :

- **2 chambres** pour une durée limitée de 1 semaine à 2 mois sur l'année.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Un dossier d'admission est à retirer au service des usagers du Centre Hospitalier de Pithiviers.

Ce dossier est composé de 2 parties :

1. **Administrative** : remplie par le futur résident ou un proche
2. **Médicale** : remplie par le médecin traitant ou le médecin du service hospitalier s'il y a hospitalisation.

Pièces administratives à fournir avec ce dossier :

- ✓ Copie attestation de droits (sécurité sociale)
- ✓ Copie carte mutuelle
- ✓ Copie complète du livret de famille
- ✓ Copie carte d'identité
- ✓ Dernier avis d'imposition
- ✓ Justificatifs pensions de retraite
- ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile
- ✓ Copie du jugement de tutelle ou de curatelle pour les personnes faisant l'objet d'une mesure de protection juridique
- ✓ Relevé d'identité bancaire.

ADMISSION

La commission d'admission examine et décide de l'entrée selon des critères institutionnels. En fonction des places disponibles et lorsque le dossier est complet, le futur résident est contacté par le service des usagers qui remet une ordonnance d'examen biologiques à réaliser pour la visite de pré-admission. Cette visite de pré-admission est organisée en présence du Médecin et du Cadre de Santé responsable de l'organisation des soins du service. Cet entretien vise à créer un climat de confiance permettant de livrer des informations utiles afin d'accueillir la personne dans une relation d'accompagnement vers une prise en charge adaptée et personnalisée.

Documents à apporter le jour de la visite de pré-admission :

- ✓ Résultats des examens biologiques datant de moins de 1 mois (selon l'ordonnance remise par le service des usagers)
- ✓ Derniers comptes rendus d'hospitalisation et consultations spécialisées
- ✓ Ordonnance en cours.

La visite de pré-admission n'engendre pas systématiquement une admission.

Si l'admission est possible, le Cadre de Santé prend contact avec le futur résident ou sa famille afin de fixer une date d'entrée.

L'admission est officialisée par :

- ✓ La signature du contrat de séjour, du règlement de fonctionnement et de l'engagement de payer
- ✓ Le dépôt d'un chèque de caution de 1.600 € à l'ordre du trésor Public.

Quelques jours avant l'entrée, il est impératif d'apporter :

- ✓ Le linge (à déposer pour étiquetage, au service de lingerie situé au rez-de-chaussée de la Maison Fleurie, du lundi au vendredi de 10h à 15h30).

A l'arrivée, l'équipe soignante remet au résident le livret d'accueil et le livret d'animation.

Nos conditions d'accueil répondent à la charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante